

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130627-2013\_B279-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2013  
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIIN 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B279**

**OBJET : Développement économique et emploi - Aides aux organismes publics - Subventions exceptionnelles de fonctionnement**

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyioubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 27 JUIN 2013**

Rapporteur : Christian LOUIT

**Thématique : Développement Economique et Emploi / Enseignement Supérieur et Recherche**

**Objet : Aides aux Organismes Publics – Subventions Exceptionnelles de Fonctionnement  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'évènements.

Le présent rapport vous soumet douze projets évènementiels programmés en 2013, pour un montant total de 29 100 €.

**Exposé des motifs :**

Un des axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, porte sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions, compte tenu de leur notoriété scientifique, de leur caractère innovant sur le Pays d'Aix, entraînent des frais exceptionnels aux organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) qui justifient une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations suivantes, tableau détaillé en annexe, avec une incidence financière totale de 29 100 €, comme suit :

**Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :**

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de la conférence internationale ICSS 2013, International Conference on Sustainability Science, « *mediterranean challenges towards sustainability* », du 16 au 17 septembre, organisée par la Direction du Développement Durable
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques des professionnels et de la gouvernance* », du 5 au 6 décembre 2013, organisé par le centre d'Etudes et de Recherches Internationales, CERIC, secteur Droit et Sciences Politiques
- **6 000 €** pour l'attribution de « *deux bourses d'études* », de 3 000 € chacune, à deux étudiants de l'Université de Tübingen inscrits à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix, année universitaire 2013/2014, organisées dans le cadre d'un partenariat universitaire et d'un jumelage de la Ville d'Aix avec Tübingen par le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC, Secteur Droit et Sciences Politiques
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du XXIII<sup>ème</sup> colloque international « *Justice et État* », du 12 au 13 septembre 2013, organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques, CERHIIP, secteur Droit et Sciences Politiques
- **800 €** pour l'aide à l'édition des actes du colloque « *la dynamique du changement politique et juridique : la Réforme* », parution des actes en juillet 2013, édition Presse Universitaire d'Aix-Marseille, organisée par le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques, CERHIIP, secteur Droit et Sciences Politiques
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *l'identité à la croisée des États et de l'Europe : quels sens ? Quelles fonctions ?* », du 23 au 24 mai 2013, organisé par l'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques
- **800 €** pour l'aide à l'organisation de la table ronde « *la protection des garanties et des juges dans la protection des droits fondamentaux* », du 6 au 7 septembre 2013, organisée par l'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *l'exceptionnalisme national en question* », du 21 au 22 novembre 2013, organisé par l'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de

Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques

- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du séminaire pédagogique international « *la communication en 2030 : prospective sur le devenir de la communication à l'aune des nouvelles technologies* », du 23 au 24 mai, organisé par l'Institut d'Administrations des Entreprises, IAE

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de la 7<sup>ème</sup> Université de la Fonction Publique Territoriale, validation de la deuxième année de la convention multipartite triennale de partenariat en cours ci-jointe, avec l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'Institut de Management Public de Gouvernance Territoriale, IMPGT, année universitaire 2012/2013, « *acte III de la décentralisation* », du 26 au 27 septembre 2013

**Au profit de l'IEP d'Aix-en-Provence :**

- **8 000 €** pour l'aide à l'organisation du séminaire « *aménager la ville universitaire de demain* », du 10 au 11 octobre 2013, organisé par le Service de la Recherche et de la Formation Doctorale, dans le cadre du XX<sup>ème</sup> anniversaire de l'AVUF, Association des Villes Universitaires de France

- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *les politiques publiques religieuses Europe-Méditerranée : entre fausses spécificités et véritables convergences ?* », du 15 au 16 novembre 2013, organisé par le centre de recherche Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative, CHERPA

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L. 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011\_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004\_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004\_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005\_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2010\_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n° 2012\_B208 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 approuvant la convention de partenariat pluripartite triennale avec l'Université d'Aix-Marseille, pour le compte de l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale, IMPGT ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique, de l'Insertion et de l'Emploi en date du 11 juin 2013 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires, au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe, comme suit :

- 19 100 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille

- 10 000 € au profit de l'Agence Comptable de l'IEP d'Aix-en-Provence

- **IMPUTER** les dépenses en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2013 qui présente les disponibilités nécessaires, soit :

**29 100 €**, imputation 23-65738 pour les évènements, tableau détaillé en annexe ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

## ANNEXE TABLEAU DÉTAILLÉ

aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
organismes	manifestations et éditions d'actes universitaires sur le territoire communautaire	dates en 2013	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels	propositions Bureau du 27 juin 2013	au profit de
La Direction du Développement Durable	- aide à l'organisation de la conférence internationale ICSS 2013, International Conference on Sustainability Science, « <i>mediterranean challenges towards sustainability</i> »	du 16 au 17 septembre		5 000 €	111 000 €	3 000 €	Université d'Aix-Marseille
Le centre d'Etudes et de Recherches Internationales, CERIC, secteur Droit et Sciences Politiques	- aide à l'organisation du colloque international « <i>participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques des professionnels et de la gouvernance</i> »	du 5 au 6 décembre	N-1 : 5 000 € N-2 : 5 000 €	2 500 €	12 000 €	1 000 €	
Le centre d'Etudes et de Recherches Internationales, CERIC, secteur Droit et Sciences Politiques	- attribution de « <i>deux bourses d'études</i> », de 3 000 € chacune, à deux étudiants de l'Université de Tübingen inscrits à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix, année universitaire 2013/2014, organisées dans le cadre d'un partenariat universitaire et d'un jumelage de la Ville d'Aix avec Tübingen	de septembre 2013 à juin 2014	N-1 : 6 000 € N-2 : 6 000 €	6 600 €	6 600 €	6 000 €	
Le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques, CERHIP, secteur Droit et Sciences Politiques	- aide à l'organisation du XXIII <sup>ème</sup> colloque international « <i>Justice et État</i> »	du 12 au 13 septembre	N-1 : 1 800 €	3 500 €	12 005 €	1 000 €	
Le Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques, CERHIP, secteur Droit et Sciences Politiques	- aide à l'édition des actes du colloque « <i>la dynamique du changement politique et juridique : la Réforme</i> », édition Presse Universitaire d'Aix-Marseille	parution des actes en juillet	N-1 : 1 800 €	1 000 €	3 000 €	800 €	

L'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques	aide à l'organisation du colloque international « <i>l'identité à la croisée des États et de l'Europe : quels sens ? Quelles fonctions ?</i> »	du 23 au 24 mai	N-1 : 2 800 €	1 000 €	11 500 €	1 000 €	Université d'Aix-Marseille	
L'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques	- aide à l'organisation de la table ronde « <i>la protection des garanties et des juges dans la protection des droits fondamentaux</i> »	du 6 au 7 septembre	N-1 : 2 800 €	2 000 €	27 000 €	800 €		
L'Institut Louis Favoreu, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle, GERJC, secteur Droit et Sciences Politiques	- aide à l'organisation du colloque international « <i>l'exceptionnalisme national en question</i> »	du 21 au 22 novembre	N-1 : 2 800 €	1 000 €	12 000 €	1 000 €		
L'Institut d'Administrations des Entreprises, IAE	- aide à l'organisation du séminaire pédagogique international « <i>la communication en 2030 : prospective sur le devenir de la communication à l'aune des nouvelles technologies</i> »	du 23 au 24 mai		5 000 €	39 000 €	1 500 €		
L'Institut de Mangement Public de Gouvernance Territoriale, IMPGT	7 <sup>ème</sup> Université de la Fonction Publique Territoriale « <i>acte III de la décentralisation</i> »	du 26 au 27 septembre	N-1 : 3 000 € N-2 : 3 000 €	3 000 €	37 000 €	3 000 €		
<b>Total Université d'Aix-Marseille : 19 100 €</b>								
Le Service de la Recherche et de la Formation Doctorale	séminaire, dans le cadre du XX <sup>ème</sup> anniversaire de l'AVUF, Association des Villes Universitaires de France, « <i>aménager la ville universitaire de demain</i> »	du 10 au 11 octobre	N-2 : 10 000 €	8 000 €	27 300 €	8 000 €	IEP d'Aix-en-Provence	
Le centre de recherche Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative, CHERPA	- aide à l'organisation du colloque international « <i>les politiques publiques religieuses Europe-Méditerranée : entre fausses spécificités et véritables convergences ?</i> »	du 15 au 16 novembre	N-2 : 10 000 €	2 500 €	17 950 €	2 000 €		
<b>Total IEP Aix-en-Provence : 10 000 €</b>								

**OBJET : Développement économique et emploi - Aides aux organismes publics - Subventions exceptionnelles de fonctionnement**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



-3 JUIL 2013